

ASSEP34

De: ASSEP34 [contact@assep34.fr]
Envoyé: vendredi 26 octobre 2018 19:03
À: 'Daphné Glaser'
Objet: RE: SG-Versement CAF
Pièces jointes: 20181026-1.JPG

Bonjour Madame Daphné GLASER,

Suite à la demande d'allocation logement, la CAF a attribué :
- un montant de 374 € à votre sœur.

Il semblerait qu'une régularisation ait été faite concernant l'allocation de rentrée scolaire septembre 2017 pour un montant de 364,09 €.

L'espace personnel mentionne : 'pour la période août 2017 à septembre 2018'. On peut donc supposer qu'il s'agit bien de l'ARS 09/2017.

Le relevé des paiements d'octobre ne sera disponible que début novembre.

Compte-tenu de ces montants le quotient familial a été recalculé (à la hausse !).

L'attribution de ces aides modifie les ressources déclarées pour l'obtention de la carte de transport.

Contractuellement, il faudrait en informer Hérault-transports. Qu'en pensez-vous ?

Pour information, les montants attribués par la CAF à partir du 1er janvier 2019 ne seront plus déterminés sur les revenus de l'année n-2 mais sur l'année en-cours.

Cordialement,
Th. THOMAS
ASSEP34

De : Daphné Glaser [<mailto:daphneglaser@gmail.com>]
Envoyé : vendredi 26 octobre 2018 17:17
À : ASSEP34
Objet : SG-Versement CAF

Bonjour Monsieur THOMAS,

Je viens de voir sur le compte BNP de ma soeur qu'elle va recevoir 740€ de la CAF aujourd'hui. Est-ce que vous savez à quoi cela correspond svp?

D'avance merci pour votre réponse.

Bien à vous.

Daphné GLASER